



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Mairie - 46500 Miers

Tél : 05.65.33.61.50

Courriel : mairiemiers@wanadoo.fr

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 mars 2025

Le vingt-sept mars deux mille vingt-cinq, le conseil municipal de Miers, légalement convoqué, s'est réuni à la salle de la Mairie, sous la présidence de Madame la Maire, Caroline Mey.

Membres présent.e.s : Caroline Mey, Jeanne Aubert, Jean-Bernard Boudet, Marie-Pierre Cassabois, Olivier Genries.

Membres excusé.e.s : Michaël Bouchet, Séverine Lafargue, Benoit Laville, Mélanie Verbiguié.

Procurations : Benoit Laville à Jeanne Aubert et Mélanie Verbiguié à Marie-Pierre Cassabois.

Date de convocation : 20 mars 2025

Secrétaire de séance : Marie-Pierre Cassabois

Ordre du jour :

Approbation du PV du 18 février 2025,

1. Subventions rénovation énergétique de la Mairie,
 2. Mise à jour du RIFSEEP,
 3. Approbation du compte de gestion,
 4. Approbation du compte administratif,
 5. Affectation des résultats budget communal,
 6. Vote des taxes directes locales 2025,
 7. Subventions aux associations,
 8. Vote du budget,
- Questions diverses.

Approbation du PV du 18 février 2025.

Madame la Maire donne lecture du procès-verbal du conseil municipal du 18 février 2025, celui-ci est approuvé à l'unanimité des membres présents.

1. Subventions rénovation énergétique de la Mairie

Madame la Maire explique qu'il convient de retirer la délibération 2025-008 prise le 18 février 2025 car le plan de financement du projet de la rénovation énergétique du bâtiment Mairie doit être modifié. En effet, des devis plus précis ont été reçus englobant les peintures et les sols liés aux travaux ainsi que l'utilisation de matériaux bio sourcés et de récupérateur d'eau pour les sanitaires. Ainsi, les travaux s'élèveraient à 277 291 € hors-taxes. La DETR sollicitée auprès de l'État serait de 30 %, soit plus de 80 000 €.

Les dossiers pour le Département et la Région sont en cours d'élaboration

DEPENSES		RECETTES	
Nature des travaux	Montant HT	Organismes	Montant HT
Diagnostic-Etudes	21 370.00	DETR 30%	83 187.00
Montant des travaux	228 020.00	FAST 20%	55 458.00
Portes d'entrée	10 443.00	Région 20%	55 458.00
Diagnostic APAVE	825.00	Fonds de concours Cauvaldor 10 %	27 729.00
Coodonnateur SPS	2300.00	Autofinancement	55 459.00
Peinture et sols	14 333.00		
TOTAL	277 291.00	TOTAL	277 291.00

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents,

- de retirer la délibération 2025-008,
- d'approuver la réalisation du projet présenté estimé à 277 291 € HT,
- approuve le plan de financement exposé,
- autorise Madame la Maire à solliciter une subvention de l'État et des subventions auprès des co-financeurs mentionnés dans le plan de financement,
- s'engage à prendre en charge, le cas échéant, la différence entre le montant de subventions sollicité et le montant qui pourrait être attribué, à condition que ce montant ne soit pas supérieur à 30 000 € HT,
- autorise Madame la Maire à engager toutes les démarches administratives, juridiques et financières nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération et à signer tous documents afférents.

2. Mise à jour du RIFSEEP

Madame la Maire explique au conseil que suite à la création du poste de rédacteur il convient de compléter la délibération n° 2019-003 du 17 janvier 2019 dont l'objet était la mise en place du RIFSEEP.

En effet, suite à l'avis favorable émis par le Comité Social Territorial en date du 6 mars, il y a lieu de rajouter concernant les bénéficiaires, les groupes de fonctions et les montants maximum annuels :

Pour les bénéficiaires à l'article 1 : rédacteurs,

- Pour l'IFSE (partie fixe mensuelle) à l'article 4, le cadre d'emploi rédacteur du groupe 1 avec un montant maximal annuel de 17 480.00 €,
- Pour le CIA (partie variable annuelle) à l'article 8, le cadre d'emploi Rédacteur du groupe 1 avec un montant maximal annuel de 2 380.00 €.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents, de compléter la délibération 2019-003 comme énoncé ci-dessus.

3. Approbation du compte de gestion : point reporté car le quorum n'est pas atteint.

4. Approbation du compte administratif : point reporté car le quorum n'est pas atteint.

5. Affectation des résultats budget communal

SECTION FONCTIONNEMENT	
montant dépenses	470,237.85 €
montant recettes	583,993.38 €
résultat de l'exercice	113,755.53 €
reprise excédent antérieur	172,381.06 €
résultat cumulé	286,136.59 €
SECTION INVESTISSEMENT	
montant dépenses	234,410.98 €
montant recettes	140,268.45 €
résultat de l'exercice	-94,142.53 €
reprise excédent antérieur	78,847.63 €
résultat cumulé	-15,294.90 €
Restes à réaliser	
dépenses	155,445.02 €
recettes	6,240.00 €
solde	-149,205.02 €
résultat cumulé	-15,294.90 €
solde des restes à réaliser	-149,205.02 €
résultat cumulé	-164,499.92 €
AFFECTATION RESULTAT	
1/ couverture besoin de financement de la section investissement (cpte1068)	164,499.92 €
2/ reste sur excédent de fonctionnement (cpte 002)	121,636.67 €

Ces résultats sont votés à l'unanimité, mais ils devront être présentés à nouveau au prochain conseil avec le Compte administratif.

6. Vote des taxes directes locales

Madame la Maire rappelle les taux des taxes locales de l'année 2024 et propose de ne pas les augmenter pour l'année 2025. Une augmentation des bases par l'Etat de 1,7 % aura déjà un impact sur les ressources de la commune.

Après délibération le conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas augmenter les taux et de voter les taux ci-dessous :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 45.26 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 198.9
- Taxe d'habitation résidences secondaires : 10,5 %

7. Subventions aux associations

Les membres du conseil municipal décident d'attribuer une subvention aux associations ci-dessous :

Ass Pêche AAPMA	200 €
Ass Football Club Miers	350 €
Ass Parents Elèves Ecole APEL	350 €
Asso Soc de chasse St Hubert	200 €
Club Bons Vivants	350 €
Demain pour deux mains	100 €
Les Ailes du Causse Lotois	200 €
Les Amis de la Source	350 €
Miers animations	350 €
Cochonnet miersois	350 €
AFM Téléthon	200 €
BiblioMiers/Amical	350 €
Recycléco	100 €
Amis du musée de la Résistance	75 €
Asso des secrétaires de mairie du Lot	50 €
Club astronomie	150 €
Aquiloc (occitan)	150 €
Mobilot	150 €
Total	4 025 €

Ces subventions ne seront versées qu'à réception du dossier de demande de subvention complet (courrier de demande de subvention, rapport moral et rapport financier) et déposé à la mairie. Madame la Maire explique que certaines associations ont des projets importants qu'il faudra traiter (sécurisation de la fête et construction d'une halle au plateau scolaire).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote favorablement à l'unanimité pour les montants proposés.

8. Vote du budget

Chaque membre présent du conseil municipal étant en possession d'un exemplaire du budget communal 2025 préparé par la commission finances, Madame la Maire en fait lecture et le présente comme suit:

Section fonctionnement					
Chapitres	Dépenses	Prévisions	Chapitres	Recettes	Prévisions
011	charges à caractère général	176 129.67 €	013	atténuation de charges	0.00 €
012	charges personnel	158 750.00 €	70	produits des services	42 500.00 €
014	atténuation de produits autres charges gestion courante	63 400.00 €	73	impôts et taxes	262 138.00 €
65		126 050.00 €	74	dotations et participations autres produits gestion courante	93 120.00 €
66	charges financières	5 400.00 €	75		24 330.00 €

67	Titres annulés virement à la section investissement opérations d'ordre entre sections	650.00 €	78	Reprise sur amort et provisions	955.00 €
023		9 126.00 €			
042		5 174.00 €			total
				résultat reporté 002	121 636.67 €
	Total	544 679.67 €		Total	544 679.67 €

Section investissement					
Chapitres	Dépenses	Prévisions	Chapitres	Recettes	Prévisions
001	Solde d'exécution de la section investissement	15 294.90 €	021	Virement de la section fonctionnement	9 126.00 €
			024	Produits des cessions immos	1 340.00 €
1641	emprunts et dettes	24 000.00 €	040	Opérations d'ordre entre section	5 174.00 €
165	Dépôts at cautionnement	2 951.00 €	041	Opérations patrimoniales	13 000.00 €
203	Frais études	13 000.00 €	10	Excédents de fonctionnement	164 499.92 €
2188	Autres immo corpo /Défibrillateur	1 050.00 €	13	Subventions d'investissement	6 240.00 €
		56 295.90 €	16 - 1641	Emprunts	100 000.00 €
	<u>Programmes</u>		16 - 165	Dépôts et caution	2 951.00 €
119 - 212	Plateau scolaire	1581.82 €			
124 - 2151	Cœur de village	98 822.40 €			
124 - 2041512	Cœur de village	35 334.00 €			
	Rénovation énergétique				
130 - 203	Mairie	16 306.80 €			
130 - 2135	Rénovation énergétique				
131 - 2131	Mairie	41 340.00 €			
135 - 2181	Mise aux normes stade	3 000.00 €			
137 - 2158	Restauration bascule	3 400.00 €			
138 - 204181	Matériel divers	6 000.00 €			
139 - 2156	Rénovation éclairage public	1 000.00 €			
140 - 2131	Défense incendie	10 000.00 €			
141 - 2131	Columbarium	4 250.00 €			
	Local associatif	25 000.00 €			
		246 035.02 €			
	Dont Restes à réaliser	155 445.02 €			
	Total	302 330.92€		Total	302 330.92 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- Approuve à l'unanimité le budget communal,

-

Concernant la fongibilité des crédits, Mme la Maire rappelle qu'elle n'a utilisé que peu de fois en 2024 cette possibilité pour des petites sommes, et toujours après en avoir informé les adjoints. Le conseil autorise à la majorité: 1 contre (Marie-Pierre Cassabois), 3 abstentions (Jean-Bernard Boudet, Mélanie Verbiguié et Olivier Genries) et 3 pour (Caroline Mey, Jeanne Aubert et Benoit Laville) Madame la Maire à effectuer des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section.

Questions diverses

Ecole :

- Refaire le marquage au sol du plateau scolaire après avoir balayé et passé le souffleur,
- Problème de chasse d'eau dans les toilettes intérieures.

Fin de séance 22h15

La Maire,
Caroline Mey

La secrétaire de séance,
Marie-Pierre Cassabois